

*Prospectus simplifié offrant des parts
d'organisme de placement collectif des fonds suivants :*

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales*

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions*

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe*

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre*

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales*

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions*

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe*

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre*

Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé**

Prospectus simplifié
1^{er} avril 2022

* Offrent des parts de série F.

** Offrent des parts de série P.

Prospectus simplifié offrant des parts d'organisme de placement collectif des fonds suivants :

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales*
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions*
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe*
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre*

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales*
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions*
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe*
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre*

Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé**

1^{er} avril 2022

* Offrent des parts de série F.

** Offrent des parts de série P.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts d'organisme de placement collectif et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ni les titres des organismes de placement collectif décrits dans le présent document ni ces Fonds ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts uniquement au Canada, sauf autorisation contraire.

D'autres séries pourraient être émises après cette date, sans préavis.

Table des matières

Renseignements généraux sur les Fonds	4	Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	14
Introduction	4	Fiduciaire	14
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	4	Gestionnaire, agent chargé de la tenue des registres et promoteur	14
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	4	Conseiller en valeurs	14
Quels sont les risques de placement dans un OPC?	4	Placeurs principaux	14
Risque associé aux marchandises	5	Dépositaire	14
Risque de concentration	5	Mandataire d'opérations de prêt de titres	14
Risque de crédit	5	Auditeur	14
Risque associé à la cybersécurité	6	Comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine	15
Risque associé aux dérivés	6	Achats, échanges et rachats	16
Risque associé aux marchés émergents	7	Achat de parts des Fonds	16
Risque associé aux titres de participation	7	Options d'achat	17
Risque ESG	8	Parts de série F	17
Risque associé aux FNB	8	Parts de série P	17
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché	8	Placement initial minimal	17
Risque associé aux titres à revenu fixe	9	Vente de parts des Fonds	17
Risque de change	9	Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine	18
Risque associé aux placements étrangers	9	Opérations à court terme	18
Risque associé aux titres à rendement élevé	10	Services facultatifs	19
Risque associé aux taux d'intérêt	10	Régimes enregistrés	19
Risque associé aux ordres importants	10	Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)	19
Risque associé aux lois	10	Rachats périodiques automatiques	20
Risque associé aux liquidités	10	Échanges automatiques	20
Risque associé au marché	11	Réinvestissement automatique des distributions	20
Risque associé au gestionnaire de portefeuille	11	Frais	21
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement	11	Frais payables par les Fonds	21
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres	11	Frais payables directement par vous	23
Risque associé aux prêts de premier rang	12	Incidences des frais d'acquisition	23
Risque associé aux ventes à découvert	12	Rémunération du courtier	24
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	13	Paiements à votre conseiller IG	24
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds	13	Autres formes d'encouragement	24
Risque associé à l'impôt	13	Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	24
Risque associé à la reproduction d'une référence	13		

Incidences fiscales pour les investisseurs	24	Portefeuilles pour contribuables américains IG	46
Régime fiscal des Fonds	25	Portefeuille pour contribuables américains IG –	
Calcul de votre prix de base rajusté	25	Actions mondiales	47
Impôt sur le revenu en dollars américains	26	Portefeuille pour contribuables américains IG –	
Régime fiscal des Fonds	26	Équilibré mondial d'actions	49
Fonds constitués en fiducie qui ne sont pas admissibles		Portefeuille pour contribuables américains IG –	
à titre de fiducies de fonds commun de placement	26	Équilibré mondial à revenu fixe	51
Admissibilité d'un placement aux régimes enregistrés	27	Portefeuille pour contribuables américains IG –	
Si vous avez un régime enregistré	27	Équilibré mondial neutre	53
Si vous avez un placement à		Fonds non offerts au détail	55
l'extérieur d'un régime enregistré	27	Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé	56
Distributions de remboursement de capital	28	Renseignements supplémentaires	58
Calendrier des distributions	28		
Rachats et échanges	28		
Gains et pertes de change	28		
Déductibilité des frais de conseil de la série F.	29		
Quels sont vos droits?	29		
Renseignements propres aux Fonds	30		
Détail du Fonds	30		
Quels types de placements le Fonds fait-il?	31		
Quels sont les risques associés à un			
placement dans les Fonds?	33		
Qui devrait investir dans ce Fonds?	34		
Politique en matière de distributions	36		
Frais du Fonds pris en charge			
indirectement par les investisseurs	36		
Fonds en dollars US IG	37		
Fonds en dollars US IG Mackenzie –			
Actions mondiales	38		
Fonds en dollars US IG Mackenzie –			
Équilibré mondial d'actions	40		
Fonds en dollars US IG Mackenzie –			
Équilibré mondial à revenu fixe	42		
Fonds en dollars US IG Mackenzie –			
Équilibré mondial neutre	44		

Renseignements généraux sur les Fonds

Introduction

Le présent prospectus simplifié¹ contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il contient des renseignements sur les placements dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine indiqués sur la page couverture du présent prospectus simplifié et sur les risques qui sont habituellement associés aux placements dans des organismes de placement collectif (OPC), ainsi que les noms des sociétés chargées de la gestion des Fonds. Il est divisé en deux parties :

- la première partie contient de l'information générale sur les Fonds;
- la deuxième partie contient de l'information propre aux Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires des Fonds déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en composant sans frais le 1-800-661-4578, ou le 1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec;
- en vous adressant à votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@ig.ca (pour le service en français) ou contact-e@ig.ca (pour le service en anglais).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds :

- sur notre site Web ig.ca/fr; ou
- sur le site www.sedar.com.

Les parts des Fonds ne peuvent être achetées que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « placeurs principaux »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les parts des Fonds par l'entremise d'autres courtiers.

Veillez vous reporter à la page couverture du présent prospectus simplifié ou à la rubrique présentant les renseignements propres à chaque Fonds pour connaître les séries émises par chacun des Fonds aux termes du présent document. Les différentes séries de parts offertes suivant le présent prospectus simplifié sont décrites à la rubrique *Achats, échanges et rachats*. Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds à l'avenir, sans en aviser les porteurs de parts et sans avoir à obtenir leur approbation.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. L'OPC utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des investisseurs. Il sélectionne les placements en fonction de son objectif et de ses stratégies de placement. Les investisseurs partagent entre eux les gains et les pertes de l'OPC. Vous trouverez des renseignements sur les objectifs et les stratégies de placement des Fonds à la rubrique *Renseignements propres aux Fonds* plus loin dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques de placement dans un OPC?

Les placements dans des OPC offrent beaucoup d'avantages potentiels, mais ils comportent aussi plusieurs risques que vous devriez connaître.

Investir dans un OPC, ce n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société

¹ Dans le présent prospectus simplifié, *vous*, *votre* et *vos* renvoient à la personne qui investit dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine. *Nous*, *notre*, *nos* et *IG Gestion de patrimoine* désignent le Groupe Investors Inc. et ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les expressions « conseiller IG » et « conseiller » désignent un « représentant d'IG Gestion de patrimoine » au Québec.

d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un OPC varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur de ses placements. Par conséquent, lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pouvez recevoir un montant inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées. Votre placement n'est pas garanti.

Une des façons d'évaluer le risque que présente un OPC est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble de son portefeuille de placements. Nous indiquons à la rubrique portant sur les renseignements propres à chacun des Fonds de ce prospectus simplifié le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Fonds compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

Les Fonds peuvent investir à l'occasion dans des fonds sous-jacents. Les fonds sous-jacents investissent dans des placements (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements. La valeur de ces placements fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, sur la valeur d'un fonds qui y investit. Les risques dont il est question dans le présent document s'appliquent aux fonds sous-jacents dans lesquels un fonds principal investit et pourraient, par conséquent, avoir également une incidence sur la valeur de ce fonds principal.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHANDISES

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut s'exposer aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des fonds négociés en bourse dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

■ RISQUE DE CONCENTRATION

Un OPC peut investir une partie importante de son actif net dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, dans un seul secteur de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait privilégier les titres axés sur la valeur ou les titres axés sur la croissance. La concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à ceux-ci, ou bien la concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, nuit à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitudes quant à la façon dont son actif sera investi ou sur le style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par l'OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si un OPC est obligé de concentrer ses placements en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée.

■ RISQUE DE CRÉDIT

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances mobilières, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque associé au crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque que d'autres. Les émetteurs dont le risque associé au crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque associé au crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences

de notation spécialisées, comme Dominion Bond Rating Service Limited (« DBRS ») et Standard & Poor's Corporation (« S&P »). Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des critères utilisés par les gestionnaires de portefeuille des OPC lorsqu'ils prennent des décisions en matière de placement. Une notation peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe.

Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement ou de la valeur de l'actif sous-jacent, le cas échéant. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la rubrique *Risque associé aux dérivés*.

Le différentiel de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont identiques à tous les égards, mais dont les notations diffèrent. Le différentiel de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe donné. Toute hausse du différentiel de taux après l'achat d'un placement à revenu fixe réduira la valeur de celui-ci.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA CYBERSÉCURITÉ

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les OPC sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un OPC perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales

ou celles d'un OPC, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité de l'OPC à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un OPC, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un OPC (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un OPC (p. ex. les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous-conseillers en valeurs) ou des émetteurs dans lesquels un OPC investit peuvent également exposer un OPC à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Nous n'avons aucun droit de regard sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité des fournisseurs de services tiers des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent ou d'autres parties dont les activités pourraient se répercuter sur les Fonds ou leurs porteurs de titres. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité et maintenir notre protection d'assurance contre les cyberrisques. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit et que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et leurs porteurs de titres ne subiront pas de conséquences négatives.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

Tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine (sauf les Fonds de marché monétaire) peuvent généralement utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada. Par exemple, un OPC peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure contribue à réduire les frais d'opérations, à accroître la liquidité, à augmenter ou à réduire les risques associés à certains marchés de capitaux ou à faciliter les modifications à la composition des placements d'un OPC;
- pour réduire le risque en acceptant un rendement moins élevé plutôt qu'un rendement plus élevé, mais moins sûr;

- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements de l'OPC;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants :

- rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes;
- il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (« contrepartie ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC;
- l'OPC peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou devoir engager des frais pour les recouvrer;
- les OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés à des placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente. Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile;
- les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter;
- si un OPC détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer ou de réceptionner la marchandise;

- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un OPC d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements d'un OPC ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés en Amérique du Nord; et
- l'OPC pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant notamment les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHÉS ÉMERGENTS

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION

Les placements dans des titres de participation, comme les actions et les placements dans des fiducies, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir notamment d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lequel ces placements sont négociés, ainsi que des conjonctures économique, financière et politique générales dans les pays où la société exerce ses activités. Si de mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit

l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres varie généralement plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la valeur liquidative d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

■ RISQUE ESG

Certains Fonds utilisent les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de placement. L'application des critères ESG au processus de placement peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement; par conséquent, un Fonds axé sur les facteurs ESG peut afficher un rendement différent de celui de fonds semblables qui ne sont pas axés sur ces facteurs ni n'appliquent ces critères. Les Fonds qui appliquent les critères ESG à leur processus de placement peuvent renoncer à des achats de titres qui pourraient s'avérer avantageux sur le plan économique, ou procéder à des ventes de titres qui pourraient s'avérer désavantageuses sur le plan économique. De plus, les critères ESG font l'objet d'une application floue, discrétionnaire et subjective. Chaque équipe de gestion de portefeuille peut avoir sa propre façon de déterminer quels critères ESG appliquer et d'évaluer les caractéristiques ESG d'une société ou d'un secteur. Par conséquent, les titres sélectionnés par une équipe de gestion de portefeuille peuvent ne pas toujours refléter les valeurs ou les principes d'un investisseur en particulier.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB

Un OPC peut investir dans un autre OPC dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « fonds négocié en bourse » ou « FNB »). Les placements que font les FNB comprennent les actions, les obligations, les marchandises ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indicielles, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indicielles. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes

objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu; et
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PERTURBATIONS EXTRÊMES DU MARCHÉ

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, la guerre, les troubles civils, les attaques terroristes et les crises de santé publique telles que les épidémies, les pandémies ou les éclosions de nouveaux virus ou de nouvelles maladies infectieuses (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus [COVID-19]) peuvent avoir des effets négatifs importants sur les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation d'un OPC. La pandémie actuelle de la COVID-19 a d'importantes répercussions sur l'économie mondiale, les marchandises et les marchés financiers. Elle a entraîné un ralentissement de l'activité économique, une augmentation du taux de chômage, une baisse de la consommation et une volatilité extrême sur les marchés financiers et à l'égard des prix des marchandises, ce qui a fait naître la perspective d'une récession mondiale. Les crises de santé publique, comme l'éclosion de la COVID-19, peuvent également entraîner des retards dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, ce qui peut nuire fortement aux activités de tierces parties dans lesquelles un OPC détient une participation. La durée des interruptions des activités et l'incidence financière connexe découlant de l'éclosion de la COVID-19 sont inconnues. Il est difficile de prévoir de quelle manière un OPC pourrait être touché si une pandémie, comme l'éclosion de la COVID-19, persiste sur une longue période. De même, il est impossible de prévoir les effets d'actes terroristes (ou de menaces de ces actes), d'actions militaires ou d'événements perturbateurs inattendus semblables sur les économies et les marchés

des valeurs mobilières de certains pays. Les catastrophes naturelles, la guerre et les troubles civils peuvent également avoir une incidence défavorable importante sur les entreprises économiques des pays touchés. Tous ces événements extrêmes peuvent avoir des répercussions sur le rendement du fonds.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

En plus du risque de crédit et du risque associé aux taux d'intérêt, les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux. La valeur des titres à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un OPC achète des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés des émetteurs de ces placements (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces placements pourrait alors baisser.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). L'OPC pourrait être ainsi dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un OPC pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux inférieur au taux d'intérêt du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (y compris les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

■ RISQUE DE CHANGE

La valeur liquidative de la plupart des OPC (à l'exception des Fonds en dollars US IG) est établie en dollars canadiens. Les placements étrangers sont habituellement achetés dans une devise et non en dollars canadiens. Dans un tel cas, la valeur de ces placements étrangers variera selon la fluctuation du cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de la devise, mais que la valeur du placement étranger demeure par ailleurs constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du

dollar canadien baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Veuillez vous reporter à la section *Stratégies de placement* de chaque Fonds à la rubrique *Renseignements propres aux Fonds* du présent prospectus simplifié.

Pour les Fonds en dollars US IG, la valeur liquidative est calculée en dollars américains. Dans le cas de ces Fonds, la plupart des placements dans des émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis (notamment les émetteurs canadiens) seront achetés dans une devise autre que le dollar américain. Lorsque les placements autres qu'américains sont achetés dans une devise autre que le dollar américain, la valeur de ces placements variera selon le cours du dollar américain par rapport à celui de l'autre devise. Si le cours du dollar américain augmente par rapport à la valeur de l'autre devise, mais que la valeur du placement autre qu'américain demeure autrement constante, la valeur du placement en dollars américains baissera. De même, si le cours du dollar américain baisse par rapport à celui de l'autre devise, le placement du Fonds en dollars américains vaudra davantage.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les OPC qui détiennent des placements étrangers peuvent être exposés aux risques suivants :

- les changements dans la conjoncture économique d'un pays en particulier peuvent avoir une incidence négative sur l'OPC;
- la réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins rigoureuse qu'au Canada, notamment en ce qui a trait aux exigences en matière de présentation de l'information financière et juridique. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays étrangers peuvent ne pas adéquatement protéger les investisseurs. Il y a souvent moins d'information disponible sur les sociétés ou les gouvernements étrangers et bon nombre de ces sociétés et gouvernements observent des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes de celles que l'on observe au Canada;
- certains marchés boursiers étrangers ont un volume plus faible d'opérations, ce qui rend l'achat et la vente de placements plus difficiles, ou pourrait occasionner des fluctuations plus importantes des prix;
- un pays étranger peut exiger des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement, ou avoir adopté des lois sur les placements

étrangers ou le contrôle des devises qui peuvent nuire à la vente d'un placement; et

- l'instabilité politique ou sociale et des incidents diplomatiques peuvent nuire aux placements détenus par l'OPC.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À RENDEMENT ÉLEVÉ

Les Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé sont exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's^{MD} Investor's Services, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, tel un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites ou moins solvables ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute à son tour sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera. En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influencer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance

des bénéfiques et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéfiques. Les taux d'intérêt peuvent également influencer sur la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, des OPC, en particulier les fonds de revenu et les fonds équilibrés, peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS

Le rendement pourrait diminuer si un porteur de parts important d'un Fonds demandait le rachat de ses parts, ce qui est plus susceptible de se produire lorsqu'un porteur de parts (par exemple, un fonds principal) détient plus de 10 % des parts du Fonds. Si un ordre de rachat important est placé par un porteur de parts, le Fonds pourrait être forcé de vendre une partie importante de ses placements. Dans un tel cas, le Fonds pourrait être forcé de vendre des placements à des prix désavantageux ou de conserver un pourcentage substantiel de son actif en trésorerie, ce qu'il ne ferait pas autrement. Cette contrainte pourrait avoir une incidence sur le rendement du Fonds. Lorsqu'un fonds principal investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un *risque associé aux ordres importants*, le rendement du fonds principal pourrait également être réduit si un investisseur fait une demande de rachat important de titres du fonds sous-jacent.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX LOIS

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX LIQUIDITÉS

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire a) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; b) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; c) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou d) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, comme dans des périodes de changements soudains des taux d'intérêt ou de graves perturbations boursières, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des

titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre et les acheteurs sont prêts à acheter un titre donné). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

■ RISQUE ASSOCIÉ AU MARCHÉ

Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

■ RISQUE ASSOCIÉ AU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actif. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

■ RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vente des parts d'un Fonds. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la rubrique *Achats, échanges et rachats*.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'entremise d'un mandataire autorisé, à une autre partie (la « contrepartie »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des espèces, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des espèces (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des espèces et prend l'engagement de les revendre contre des espèces (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

- Lorsqu'il effectue des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire que la contrepartie puisse faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement.
- Lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée.
- De la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, plus les intérêts.

Les OPC prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- les contreparties doivent avoir une notation désignée;
- les contreparties doivent offrir à l'OPC une garantie dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt de titres), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :
 - a) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
 - i) le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;

- ii) le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale si, dans chacun des cas, ils ont obtenu une notation désignée; ou
- iii) un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ni une société membre de son groupe ayant obtenu une notation désignée; ou
- b) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant obtenu une notation désignée;
- de plus, dans le cas des opérations de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société membre de son groupe ayant obtenu une notation désignée;
- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par l'OPC;
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par l'OPC doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en trésorerie versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être des « titres admissibles », comme il est décrit précédemment;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais l'OPC peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise en pension et prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours; et
- la valeur de toutes les mises en pension et opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de l'OPC, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PRÊTS DE PREMIER RANG

Les risques liés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques liés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de bonne qualité, et de tels défauts pourraient réduire la valeur liquidative et les distributions mensuelles de revenu de ces Fonds. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique.

Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut diminuer, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si ces prêts comportent en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu deux jours suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+2 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+2. Contrairement aux opérations visant des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang doit régler les demandes de rachat émanant de ses investisseurs.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX VENTES À DÉCOUVERT

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.

- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur ou au courtier.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX SOCIÉTÉS À PETITE CAPITALISATION

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FONDS DE TAILLE MODESTE ET AUX NOUVEAUX FONDS

Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste pourrait ne pas être représentatif du rendement à long terme que l'OPC devrait ou pourrait afficher une fois son actif accru et/ou ses stratégies de placement entièrement mises en œuvre. Autant pour les nouveaux OPC que pour les OPC de taille modeste, les positions de placement peuvent avoir un effet disproportionné, positif ou négatif, sur le rendement de l'OPC. Les nouveaux OPC et les OPC de taille modeste peuvent également avoir besoin d'un certain temps pour investir la totalité de leur actif dans un portefeuille représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait être plus volatil pendant cette période de « croissance » qu'il ne le serait une fois que l'OPC aura entièrement investi. De même, un nouvel OPC ou un OPC de taille modeste peut prendre un certain temps avant de produire des rendements représentatifs de sa stratégie de placement. Les nouveaux OPC ont de courts historiques de rendement qui limitent la capacité des investisseurs à les évaluer; ils pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour optimiser l'efficacité des

placements et des négociations. Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste qui ne peut mettre en œuvre avec succès ses objectifs et stratégies de placement pourrait être limité, et les rachats subséquents pourraient faire augmenter les frais d'opérations de l'OPC et/ou les incidences fiscales pour les investisseurs.

■ RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPÔT

Il est attendu des Fonds en dollars US IG et des Portefeuilles pour contribuables américains IG (les « Portefeuilles ») qu'ils soient admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment important. Si un Portefeuille n'est pas admissible à ce titre ou cesse de l'être, les incidences fiscales décrites à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pourraient être considérablement et défavorablement différentes à certains égards. Par exemple, si un Portefeuille n'est pas admissible ou cesse d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et n'est pas un placement enregistré), les parts du Portefeuille ne seront pas des placements admissibles aux régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt prévoit des pénalités pour les rentiers de REER ou de FERR et les titulaires de CELI (chacun étant défini ci-dessous) quant à l'acquisition ou à la détention de placements non admissibles.

Rien ne garantit que l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») acceptera le traitement fiscal adopté par un Fonds dans sa déclaration fiscale. L'ARC pourrait soumettre un Fonds à une nouvelle cotisation entraînant un impôt payable par celui-ci ou une hausse de la partie imposable des distributions réputées versées aux porteurs de titres. Suivant une nouvelle cotisation de l'ARC, un Fonds pourrait être tenu responsable de toute retenue d'impôt qui n'a pas été versée sur les distributions antérieures aux porteurs de titres non résidents. Ce passif peut réduire la valeur liquidative des titres du Fonds.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA REPRODUCTION D'UNE RÉFÉRENCE

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs autres fonds. Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit;
- il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds;
- plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Le tableau ci-après présente de l'information sur les sociétés qui sont chargées de la prestation de services essentiels aux Fonds et sur les fonctions imparties au comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Toutes les sociétés énumérées ci-après appartiennent à la Société financière IGM Inc., directement ou indirectement, à l'exception du dépositaire, du mandataire d'opérations de prêt de titres et de l'auditeur.

Rôle	Service fourni
Fiduciaire Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5	Responsable de la supervision et de la gestion globale des Fonds au nom des investisseurs de chacun des Fonds.
Gestionnaire, agent chargé de la tenue des registres et promoteur Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée	Gestion de l'ensemble des activités et des opérations des Fonds, prestation directe, ou par l'intermédiaire d'un tiers, de services administratifs sur une base quotidienne et tenue des registres des porteurs de parts des Fonds.
Conseiller en valeurs Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée	Fournit des services-conseils en placement, y compris la sélection des placements ou l'examen de la sélection faite par les sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) des Fonds qui leur sont confiés à l'occasion, comme il est indiqué plus loin à la rubrique <i>Renseignements propres aux Fonds</i> .
Placeurs principaux Services Financiers Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « SFGI »)	Offre les Fonds par l'intermédiaire de ses conseillers IG.
Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « VMGI »)	Offre les Fonds par l'intermédiaire de ses conseillers IG ou de l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.
Dépositaire Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'intermédiaire de CIBC Mellon Global Custody Services Toronto (Ontario)	Conserve les titres appartenant aux Fonds.
Mandataire d'opérations de prêt de titres The Bank of New York Mellon New York, New York (É.-U.)	Administre les opérations de prêt de titres au nom des Fonds.
Auditeur Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Toronto (Ontario)	Audite les états financiers annuels des Fonds et formule une opinion à savoir si les états financiers annuels sont présentés fidèlement, à tous égards importants, selon les Normes internationales d'information financière.

Rôle	Service fourni
Comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine	<p>Le mandat du comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (le « CEI ») est de revoir et de commenter nos politiques et procédures écrites visant les conflits d'intérêts qui pourraient toucher les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et de résoudre les conflits d'intérêts s'ils survenaient. Le comité doit revoir notamment les opérations entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, de même que leurs avoirs en titres de sociétés liées au gestionnaire, et l'achat et la vente de ces titres. Le CEI peut également approuver certaines fusions visant les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et tout remplacement de l'auditeur des Fonds².</p> <p>Chaque membre du CEI est indépendant du gestionnaire et de toute autre partie liée au gestionnaire. Le CEI préparera, au moins une fois par année, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport sera disponible sur notre site Web ig.ca/fr, ou vous pouvez demander de recevoir sans frais un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@ig.ca (pour le service en français) ou contact-e@ig.ca (pour le service en anglais).</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CEI, notamment le nom des membres, dans la notice annuelle.</p>

Nous pourrions retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour nous assister dans :

- le choix de placements;
- la prise de décisions concernant l'achat, la vente ou la conservation des placements;
- l'élaboration de stratégies de placement; ou
- l'exécution des opérations.

Lorsqu'un sous-conseiller en valeurs prend des décisions pour un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, ces décisions sont prises indépendamment de celles qu'il prend pour d'autres clients. Nous sommes entièrement responsables de chaque décision prise par nos sous-conseillers en valeurs à l'égard des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, tel que la loi l'exige. Parfois, la disponibilité d'une valeur que le sous-conseiller en valeurs aimerait acheter pour plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou pour un autre client est limitée. Si cela se produit, nous, ou le sous-conseiller en valeurs, devons répartir équitablement les achats de cette valeur entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou tous les autres clients.

Si un conseiller en valeurs ou un sous-conseiller en valeurs est situé hors du Canada, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre eux parce que la totalité ou une partie importante de leurs avoirs se trouverait vraisemblablement à l'extérieur du Canada.

Si le Fonds investit directement dans les titres d'un autre OPC qui est géré par le gestionnaire, ou par une société membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres de l'autre OPC, mais il peut prendre des dispositions pour que vous receviez tous les renseignements et l'avis qui ont trait aux assemblées de cet autre OPC, ou que vous y ayez accès, s'il juge approprié de le faire. Le cas échéant, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote à cette assemblée.

² La fusion ou la dissolution d'un Fonds, de même que le remplacement de l'auditeur d'un Fonds, une fois qu'il a été approuvé par le CEI, peuvent avoir lieu après que les porteurs de parts du Fonds auront reçu un préavis écrit de 60 jours, sous réserve de certaines conditions.

Achats, échanges et rachats

Le prix unitaire est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part du Fonds. Chaque série a ses propres frais et, par conséquent, son prix unitaire. Pour déterminer le prix unitaire de chaque série, nous soustrayons de l'actif total du Fonds attribuable à cette série le passif attribuable à cette même série, puis nous divisons ce montant par le nombre de parts détenues par les investisseurs du Fonds dans cette série. Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la partie B de chaque Fonds ci-après. Le placement minimal et les critères d'admissibilité pour l'achat de parts de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après. Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds à l'avenir, sans en aviser les investisseurs et sans avoir à obtenir leur approbation.

Nous établissons le prix unitaire à la fin de chaque jour ouvrable. Si un Fonds reçoit des directives complètes d'achat ou de vente de parts du Fonds avant 15 h, heure du Centre, ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire (par exemple, si la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable) (l'« heure de clôture »), nous traitons votre demande en utilisant le prix unitaire calculé à la fin du jour en question. Autrement, nous exécutons votre ordre le jour ouvrable suivant, en utilisant le prix unitaire calculé à la fin de ce jour-là. Les directives d'achat ou de vente de parts des Fonds doivent être généralement transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de vente lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire. En vertu des règles, nous pouvons suspendre le calcul du prix unitaire pour les raisons suivantes :

- les opérations normales sont suspendues sur une bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les dérivés détenus par un Fonds, si ces valeurs ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible;
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi.

De plus, nous pourrions refuser tout ordre d'achat ou de vente visant un Fonds lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire d'un fonds sous-jacent dans lequel ce Fonds investit ou lorsque le droit de demander le rachat des parts d'un fonds sous-jacent est suspendu.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix unitaire, veuillez consulter la notice annuelle.

Achat de parts des Fonds

Vous pouvez acheter des parts au détail des Fonds (de série F) par l'entremise d'un conseiller IG inscrit auprès d'un des placeurs principaux ou à l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. En règle générale, vous ne pouvez pas acheter des parts par l'entremise d'autres courtiers, sauf si vous faites un placement en effectuant un échange entre Fonds ou séries d'IG Gestion de patrimoine. Vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte. Si vous désirez transférer votre placement chez un autre courtier, vous pourriez devoir en demander le rachat et votre placement sera assujéti aux frais de rachat et aux impôts applicables. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Vente de parts des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, vous devez normalement nous fournir des directives par écrit et inclure le paiement total des parts que vous achetez dans la monnaie de votre compte avec votre ordre.

Si vous achetez des actions pour 1 million de dollars ou plus, votre demande est réputée ne pas avoir été reçue avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, le Fonds pourrait n'accepter votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis, à condition de conclure des arrangements avec votre conseiller IG à cet effet au préalable, et que des arrangements à l'égard des paiements aient été pris. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez faire une demande d'opération en communiquant directement avec l'un de ses centres de négociation.

Si votre chèque est refusé pour insuffisance de fonds dans votre compte bancaire, ou pour toute autre raison, nous vendrons dès le jour ouvrable suivant les parts que vous avez achetées. Si la vente rapporte plus que ce que vous avez payé, le Fonds conserve la différence. Si le produit du rachat est inférieur au montant que vous avez payé, nous débitons le solde de votre compte, plus les frais et les intérêts.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat de parts dans un délai de un jour ouvrable après la réception de cet ordre. Si nous refusons votre ordre, nous vous remettons sans délai votre argent, mais nous ne vous versons aucun intérêt sur ce montant.

Options d'achat

Vous pouvez acheter des parts de série F aux termes du présent prospectus simplifié. Les parts de série P sont réservées aux placements effectués par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou certains autres investisseurs institutionnels. Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la partie B de chaque Fonds ci-après. Le placement minimal et les critères d'admissibilité pour l'achat de parts de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après.

Parts de série F

En règle générale, les parts de série F sont offertes à certains porteurs de parts qui ont conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts. (Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique *Frais*.) Comme ces parts sont offertes uniquement selon l'option d'achat sans frais, vous ne payez pas habituellement de frais de rachat lorsque vous vendez des parts assorties de cette option d'achat. Cependant, les échanges de parts d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine assorties de l'option d'achat avec frais d'acquisition reportés (FAR) contre des parts de la série F sont permis, et le barème de frais de rachat continuera de s'appliquer à ces placements assortis de FAR. Vous devrez payer des frais de conseil distincts au placeur principal, comme il est expliqué à la section *Frais payables directement par vous*. Des frais pour opérations à court terme inappropriées et d'autres frais pourraient s'appliquer.

Si vous avez fait un placement dans la série F de n'importe quel Fonds et que vous devenez un non-résident du Canada, vous pourriez devoir demander le rachat de votre placement ou le transférer dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Les Fonds en dollars US IG sont offerts uniquement dans les comptes en dollars américains. Veuillez noter que les Fonds en dollars US IG ne sont pas acceptés aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Parts de série P

Les parts de série P ne sont pas offertes aux investisseurs au détail. Elles peuvent uniquement être achetées par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou par des investisseurs institutionnels.

Les parts de série P ne comportent aucuns frais d'acquisition ou de rachat.

IG Gestion de patrimoine pourrait modifier en tout temps les modalités d'admissibilité pour les investisseurs potentiels d'une série.

Placement initial minimal

Vous devez faire un placement initial d'au moins 50 \$ dans des parts de série F (en dollars américains pour les Fonds en dollars US IG). Toutefois, si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire, un placement minimal de 5 000 \$ est exigé.

Pour les parts de série P, aucun placement minimal n'est exigé pour effectuer un achat. Toutefois, ces parts peuvent uniquement être achetées par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou des investisseurs institutionnels.

Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour déterminer si vous remplissez les conditions pour investir dans un Fonds en particulier ou une série d'un Fonds.

Nous pourrions racheter votre placement dans n'importe quel Fonds et vous rembourser l'argent (moins les frais de rachat et les retenues d'impôt, le cas échéant) si le montant investi dans votre compte est inférieur à 250 \$ (dans la monnaie du compte). Les placements subséquents doivent être d'au moins 50 \$ (dans la monnaie du compte) parmi tous vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine, mais aucun montant minimal n'est requis dans le cas des distributions réinvesties. Ces montants minimums ne s'appliquent pas aux placements dans le cadre d'un PPA.

Vente de parts des Fonds

Si vous voulez vendre vos parts, vous devez nous faire parvenir vos directives complètes par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller IG pour nous donner des directives visant à vendre des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez faire une demande d'opération en communiquant directement avec l'un de ses centres de négociation. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts, ou encore en vendre pour une certaine somme. Si vous rachetez des parts d'une valeur inférieure à 100 \$, nous pourrions vous demander de racheter des parts d'une valeur de 100 \$ de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans votre compte (en dollars américains pour les Fonds en dollars US IG).

Lorsque vous vendez vos parts, nous les rachetons et vous versons le produit du rachat (dans la monnaie du compte) dans les deux jours ouvrables suivant la vente, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part; ou
- nous n'avons pas reçu tous les documents; ou
- vous ne nous avez pas remis la totalité des certificats de parts établis à l'égard des parts dont vous demandez le rachat; ou

- d'autres restrictions sont inscrites dans nos dossiers; ou
- le processus de compensation bancaire de votre paiement pour l'achat des parts vendues n'est pas encore réglé dans votre compte bancaire; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si l'une des conditions précédentes s'applique, nous rachèterons les parts vendues conformément à votre demande ou nous ne donnerons pas suite à votre demande. Si nous avons déjà traité votre ordre, nous achèterons de nouveau les parts qui ont été vendues dans le cadre de votre demande initiale. Si le produit du rachat initial est supérieur à celui du deuxième achat, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

Des frais de rachat peuvent s'appliquer lorsque vous vendez des parts qui ont été initialement acquises selon l'option d'achat avec FAR. Les parts qui ne sont pas assujetties à des frais de rachat sont rachetées en premier et sont suivies des parts qui sont assujetties aux frais de rachat les plus faibles. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (à l'exception d'un CELI). Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux.

Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine

Lorsque vous faites un échange, vous vendez des parts d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour acheter des parts d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Lorsque vous effectuez un placement par suite d'un échange entre Fonds ou séries d'IG Gestion de patrimoine, l'échange est assujéti aux exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent généralement à ces achats.

Si vous faites un échange d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ou d'une série du même Fonds d'IG Gestion de patrimoine, le cas échéant) où des frais de rachat sont applicables pendant un certain temps encore, le temps restant est généralement reporté sur le placement que vous avez acquis par suite de l'échange dans le nouveau Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ou dans l'autre série, selon le cas). Par conséquent, les frais de rachat sont alors exigibles

au moment où vous vendez ces parts (sauf dans certaines circonstances). Aux fins du calcul du montant des frais de rachat pouvant être exigibles, nous utiliserons la date d'achat du placement initial fait selon l'option d'achat avec FAR. Par exemple, vous n'avez généralement pas à payer de frais de rachat lorsque vous demandez le rachat d'un placement dans la série F, à moins que votre placement dans cette série n'ait été acquis par suite d'un échange d'un placement avec FAR d'une autre série et que ce placement comporte toujours des frais de rachat. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Frais*.

En ce qui concerne les Fonds en dollars US IG, les échanges ne sont permis qu'entre les Fonds en dollars US IG.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'un échange entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Opérations à court terme

IG Gestion de patrimoine a adopté des politiques et des procédures pour détecter et prévenir les opérations à court terme inappropriées et excessives dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons l'achat et le rachat de titres effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Nous définissons les opérations à court terme excessives comme les achats et les rachats de titres (y compris les échanges de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Nos procédures prévoient le suivi des opérations dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine afin de détecter une stratégie d'opérations à court terme inappropriées, ainsi que l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée et la prise rapide de mesures correctives. Pour déterminer si une opération en particulier est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de tous les facteurs pertinents, notamment :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature de l'OPC visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur le marché;

- l'évaluation des incidences négatives sur l'OPC; et
- l'objectif/la nature de l'opération;

et des discussions pourraient s'ensuivre entre nous et l'investisseur ou son conseiller IG au sujet de l'opération.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés si le rachat (ou l'échange) :

- est fait à partir de Fonds de marché monétaire ou de Fonds d'IG Gestion de patrimoine semblables;
- est effectué dans le cadre d'un programme d'achats ou de retraits systématiques;
- porte sur des titres d'un fonds sous-jacent et est demandé par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou de tout autre programme analogue;
- vise des titres reçus dans le cadre d'un réinvestissement de revenu ou d'autres distributions reçues de l'OPC concerné;
- est déclenché par une obligation de payer des frais liés à l'OPC;
- ne devrait pas nuire à l'OPC, selon toutes les attentes raisonnables.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 2 %. Ces frais seront payés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine en question et seront imputés, dans la monnaie du compte, en sus de tous les autres frais qui pourraient être applicables, y compris les frais de rachat. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si nous décelons une habitude d'opérations à court terme inappropriées ou excessives dans un compte après avoir pris des mesures de dissuasion, dont l'envoi d'avertissements et l'imposition de frais pour opérations à court terme, nous imposerons un gel sur les parts du Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le compte, limitant ainsi les opérations futures, durant au moins 90 jours.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment l'envoi d'un avis à l'investisseur, l'inscription du nom d'un investisseur sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Puisque les parts de série P ne sont pas offertes aux acheteurs au détail, les Fonds offrant de ces parts aux termes du présent prospectus simplifié n'imposeront aucune restriction sur les opérations à court terme applicables à ces parts.

Reportez-vous à la notice annuelle pour de plus amples renseignements sur les opérations à court terme.

Services facultatifs

IG Gestion de patrimoine offre un éventail de services facultatifs aux clients pour les parts de série F.

Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- fonds de revenu viager (FRV);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- REER immobilisé;
- FERR immobilisé (FRRI);
- compte de retraite immobilisé (CRI); et
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Si vous investissez dans des parts d'un Fonds au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les parts constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour en savoir davantage à ce sujet.

Veillez noter que les Fonds en dollars US IG ne sont pas acceptés aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (PPA) vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés) sans avoir à faire de chèque ou à faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, notamment auprès d'une banque ou d'une société de fiducie, en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Vous pouvez choisir de faire augmenter ou de réduire vos placements périodiques automatiques, à condition que le montant de ces placements soit d'au moins 50 \$ (dans la monnaie du compte) par compte, et vous pouvez mettre fin à votre PPA en tout temps. Vous pouvez faire des versements forfaitaires additionnels en tout temps pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal.

Une dispense a été accordée aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation de remettre tous les ans un exemplaire des derniers aperçus du fonds aux personnes qui investissent dans le cadre d'un PPA, sauf si la personne en a fait la demande. Par conséquent, nous vous ferons parvenir un exemplaire des aperçus du fonds des séries des Fonds dans lesquels vous investissez dans le cadre d'un PPA, mais uniquement si vous en faites la demande. (Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements.) Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire du prospectus simplifié (y compris les modifications). Ces documents se trouvent sur notre site Web ig.ca/fr ou sur le site www.sedar.com.

Rachats périodiques automatiques

Vous pourriez faire racheter des parts des Fonds grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (PRS), ou au moyen d'une vente planifiée. Dans le cadre d'un PRS, des parts des Fonds sont vendues, et le produit est versé dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'une vente planifiée, des parts des Fonds sont vendues, et le produit est versé dans le volet au comptant de votre compte. Habituellement, vous pouvez demander la vente périodique de parts de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un même compte pour un montant minimal de 50 \$ (dans la monnaie du compte). Vous pouvez vendre vos parts en ayant recours à ce service chaque mois si vous le voulez. Vous pouvez également faire racheter des parts en tout autre temps en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront tôt ou tard votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS :

- pour des Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit :
 - a) d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire, dans n'importe quel Fonds; ou
 - b) d'un CELI détenu par les courtiers autres que les placeurs principaux.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'un PRS, nous déposons le produit (dans la monnaie du compte) dans votre compte bancaire dans les deux jours ouvrables suivant la vente des parts ou dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. Dans les deux cas, un chèque peut vous être envoyé si vous en faites la demande.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'une vente planifiée, nous déposerons le produit (dans la monnaie du compte) le jour ouvrable suivant la vente des parts.

Vous n'aurez généralement pas à payer des frais de rachat dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée.

Échanges automatiques

Vous pouvez échanger des parts des Fonds grâce aux échanges automatiques, également appelés échanges planifiés. Si vous détenez un compte auprès des Services Financiers Groupe Investors Inc., vous pouvez généralement échanger automatiquement des parts des Fonds contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine selon la même option d'achat, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal.

Vous pouvez échanger vos parts chaque semaine si vous le voulez, mais vous devez le faire au moins une fois par année. Des demandes d'échange de parts additionnelles sont aussi possibles en tout autre temps. Comme il est mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais pour des échanges entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Les échanges planifiés permettent d'échanger automatiquement des parts au sein du même compte et ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant des rachats annuels sans frais de 12 %.

Réinvestissement automatique des distributions

Les Fonds peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Les distributions peuvent vous être versées périodiquement. (Reportez-vous à la section *Politique en matière de distributions* de la rubrique *Renseignements propres aux Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter d'autres parts de la même série du Fonds au prix par part pour la série du jour où nous les réinvestissons. En règle générale, nous pouvons vous verser directement ces distributions en espèces (dans la monnaie du compte). Lorsque nous vous versons des distributions en espèces (dans la monnaie du compte), nous nous verserons les fonds dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

Si votre compte est en dollars canadiens, vous pouvez nous demander d'utiliser vos distributions pour acheter des parts d'une série autorisée ou d'une même option d'achat d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Nous pouvons vous verser directement ces distributions en espèces. Si vous ne réinvestissez pas les distributions, la valeur de votre placement pourrait en être réduite.

Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux frais habituels qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Fonds, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants décrivent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Les Fonds paient certains de ces frais, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion, des honoraires de fiduciaire ou des frais d'administration à la suite d'un placement par les Fonds dans un fonds sous-jacent, et aucuns frais de rachat ne seront imposés aux Fonds lorsque leur placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans les Fonds vous sont directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations de compte payables aux placeurs principaux.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Les Fonds (à l'exclusion des parts de série P) paient des frais de gestion qui servent à payer les coûts liés aux conseils en placement et aux services de gestion de placements qui leur sont fournis, et, en partie, aux services liés à la distribution, y compris les coûts des services de planification financière, les commissions et les primes des conseillers IG, ainsi que les coûts relatifs à la commercialisation, aux autres activités promotionnelles des Fonds et aux conférences éducatives. Veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements propres aux Fonds* plus loin dans le présent prospectus simplifié pour connaître les frais de gestion que la série F doit payer. Les frais de gestion incluent les frais payables au gestionnaire du Fonds et aux conseillers en valeurs.

Charges d'exploitation Frais d'administration

Chaque Fonds paie des frais d'administration représentant un pourcentage annuel (comptabilisé et payable tous les jours) de sa valeur liquidative pour chaque série de chaque Fonds (à l'exception des parts de la série P), comme il est mentionné à la rubrique *Renseignements propres aux Fonds* plus loin dans le présent prospectus simplifié. En échange de ces frais, le gestionnaire paiera les frais associés à l'exploitation des Fonds, notamment les honoraires de l'auditeur, des comptables et des agents des transferts, les frais juridiques et les frais liés à la tenue des registres et au dépôt du prospectus auprès des organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire attribuables aux Fonds), sauf comme indiqué ci-dessous à la rubrique *Coûts liés au Fonds*, ainsi que les frais de garde des titres qui, autrement, ne seraient pas inclus dans les frais de gestion, à l'exception des coûts liés au Fonds, comme il est expliqué ci-après.

Coûts liés au Fonds

Les coûts liés au Fonds sont répartis entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et entre les séries des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, selon le cas, de manière juste et raisonnable. Chaque Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou série assumera les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs sont répartis entre tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais. Les coûts liés au Fonds incluent ce qui suit :

- les coûts de l'augmentation des frais de production des prospectus et de dépôt auprès des organismes de réglementation et les coûts engendrés pour se conformer aux exigences réglementaires additionnelles, y compris, sans s'y limiter, les nouveaux coûts imposés depuis le 25 juillet 2007 (date à laquelle les frais d'administration ont été mis en place par tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine);

Charges d'exploitation (suite) Coûts liés au Fonds (suite)

- les coûts issus de l'augmentation des frais liés au dépôt des prospectus et des documents réglementaires, y compris, sans s'y limiter, les nouveaux frais imposés après le 1^{er} avril 2022;
- les coûts engendrés pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires liées à la production de l'aperçu du fonds;
- les frais payés aux fournisseurs de services externes relativement aux demandes de recouvrement des trop-perçus, aux remboursements ou à la préparation de déclarations de revenus étrangers pour le compte des Fonds;
- les nouveaux frais associés aux services fournis par des tiers, qui ne sont habituellement pas facturés dans le secteur des OPC canadien en date du 1^{er} avril 2022;
- les taxes (y compris, mais sans s'y limiter, les taxes de vente);
- les intérêts et les coûts d'emprunt;
- les honoraires de fiduciaire annuels, comme il est mentionné ci-après;
- les frais de courtage et autres frais liés aux opérations sur titres, y compris les frais associés aux dérivés que chaque Fonds pourrait utiliser; et
- la portion des frais liés aux activités du comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (le « CEI ») payable par chaque Fonds (les « coûts du CEI »), comme il est mentionné ci-après.

Nous pouvons absorber une partie des charges d'exploitation de tout Fonds ou renoncer à une partie de ses frais de gestion (ou de ses frais d'administration) pour nous assurer qu'il reste concurrentiel. Il n'existe aucune certitude que cette démarche se produise à l'avenir.

Coûts du CEI

Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 50 000 \$ par membre (60 000 \$ pour le président), les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les coûts du CEI pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se sont élevés à environ 312 514 \$. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Fonds. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur le CEI.

Honoraires du fiduciaire

Les Fonds paient au fiduciaire des honoraires de fiduciaire annuels correspondant à 0,05 % de leur actif net moyen (sauf pour la série P) pour ses services de supervision et de gestion globale des Fonds au nom des investisseurs.

FNB sous-jacents

Pour atteindre son objectif de placement, un Fonds d'IG Gestion de patrimoine peut investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB »), dont les propres frais en réduisent la valeur. En général, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB constitué de parts indicelles en gestion passive ne doublent pas les frais payés par le Fonds d'IG Gestion de patrimoine et qu'il s'agit de coûts indirects supplémentaires des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Cependant, si Placements Mackenzie (« Mackenzie »), une société membre de notre groupe, est le gestionnaire de ces FNB, tous les frais de gestion payés pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus seront remboursés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine, conformément à une entente que nous avons conclue avec elle. Cet arrangement pourrait changer par la suite. En ce qui concerne les

FNB sous-jacents (suite) Portefeuilles pour contribuables américains IG, le gestionnaire ne verse pas directement d'honoraires à BlackRock pour ses services de sous-conseiller en valeurs. BlackRock perçoit plutôt des frais de gestion intégrés sur ses FNB sous-jacents où elle choisit d'investir l'actif des Portefeuilles pour contribuables américains IG. Ces frais, ainsi que les frais de gestion imputés par tout autre fournisseur tiers de FNB, sont indirectement assumés par les Portefeuilles pour contribuables américains IG. Les frais de gestion moyens pondérés maximaux de tous les FNB de chaque Portfeuille pour contribuables américains IG correspondent à 0,30 % de la valeur liquidative par année.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat) Aucuns.

Frais de rachat Vous n'avez habituellement pas à payer de frais de rachat lorsque vous vendez des parts de série F. Dans certaines circonstances, toutefois, des frais pourraient vous être imposés parce que vous avez effectué des opérations à court terme excessives ou inappropriées. Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements.

Aucuns frais de rachat ne sont exigés pour la vente de parts de série P.

Frais pour opérations à court terme inappropriées Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats de titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les autres investisseurs du Fonds d'IG Gestion de patrimoine, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Puisque la série P n'est pas offerte aux acheteurs au détail, les Fonds offrant des parts de cette série n'imposeront aucune restriction sur les opérations à court terme.

Frais pour opérations à court terme excessives Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Puisque la série P n'est pas offerte aux acheteurs au détail, les Fonds offrant des parts de cette série n'imposeront aucune restriction sur les opérations à court terme.

Frais de conseil (série F) Vous payez des frais de conseil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux.

Les placeurs principaux peuvent vous offrir une réduction de frais. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller IG.

Incidences des frais d'acquisition

En règle générale, aucune des options d'achat des parts de série F ne comporte de frais d'acquisition.

Les parts de série P ne comportent aucuns frais d'acquisition.

Rémunération du courtier

Paievements à votre conseiller IG

En ce qui a trait à la vente des parts de série F des Fonds, votre conseiller IG est rémunéré de la façon suivante :

- Votre conseiller IG pourrait recevoir une prime de vente pouvant représenter jusqu'à 2,5 % de votre placement;
- Si votre conseiller IG est associé à IG Gestion de patrimoine depuis moins de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement additionnel pouvant atteindre 40 % de ses revenus, afin de l'aider à établir sa pratique;
- Si votre conseiller IG est associé à IG Gestion de patrimoine depuis *plus de* quatre ans, il pourrait recevoir un paiement annuel additionnel pouvant atteindre 0,09 % de votre placement; et
- Votre conseiller IG recevra une commission de suivi annuelle pouvant atteindre 0,70 % de votre placement.

Nous n'accordons pas de prime de vente à votre conseiller IG sur le réinvestissement des distributions.

La prime de vente et les commissions de suivi varient en fonction du conseiller IG et de différents facteurs, notamment le volume de ventes, les états de service et les qualifications professionnelles du conseiller ainsi que la nature de l'actif dont il assure le service. Nous pouvons modifier ces montants en tout temps, et ce, sans préavis.

Aucune commission de vente ni aucune commission de suivi n'est perçue à l'égard des parts de série P.

Autres formes d'encouragement

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller IG une partie ou la totalité de ses frais de marketing, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller IG à des cours ou à des conférences qu'ils parrainent, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages sociaux et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller IG pourrait également recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. De plus, votre conseiller IG peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Les placeurs principaux ont affecté environ 35 % des frais de gestion tirés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine offerts au détail pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2021 au paiement des commissions, des primes de vente, des frais de marketing et des autres frais de promotion des placeurs principaux, et des frais de participation à des conférences de nature éducative.

Aucune rémunération du courtier n'est prélevée sur les frais de gestion des parts de série P.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Les renseignements qui suivent décrivent les principales conséquences de la législation fédérale en matière d'impôt sur le revenu sur les Fonds et les investisseurs individuels qui, au sens de la Loi de l'impôt, sont des particuliers (autres que des fiducies) résidant au Canada qui n'ont aucun lien de dépendance avec les Fonds et qui détiennent leurs placements à titre de bien en immobilisation.

Le présent résumé tient compte des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des règlements y afférents, ainsi que de toutes les propositions du ministre des Finances visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application, qui ont été annoncées publiquement à la date des présentes. Le présent résumé tient aussi compte des politiques et des pratiques administratives courantes publiées par l'ARC. Il ne tient toutefois pas compte des lois et politiques fiscales des provinces ou territoires du Canada et des territoires à l'extérieur du Canada.

La présente rubrique explique sommairement comment vos placements dans les Fonds sont imposés. Elle ne prétend pas être exhaustive et ne vise pas à fournir des conseils particuliers à un investisseur. Les porteurs de parts devraient consulter leur conseiller fiscal pour discuter des conséquences fiscales d'un placement et de leur situation particulière.

En règle générale, vous devrez nous fournir des renseignements sur votre citoyenneté ou votre lieu de résidence aux fins de l'impôt et, le cas échéant, votre numéro d'identification étranger aux fins de l'impôt. Si vous (ou la ou les personnes détenant le contrôle de votre entité) êtes identifié comme une personne des États-Unis (y compris un citoyen américain résidant au Canada), que vous êtes identifié comme un résident aux fins de l'impôt dans un autre pays ou que vous ne fournissez pas les renseignements requis et que des indices de statut américain ou non canadien sont présents, des renseignements détaillés sur vos placements

dans les Fonds pourraient être fournis à l'ARC. À son tour, l'ARC se chargera généralement de faire parvenir ces renseignements aux autorités fiscales appropriées des autres pays.

Régime fiscal des Fonds

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté. Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son prix de base rajusté. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son prix de base rajusté et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.
- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes sur la détention de ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, pour les Fonds admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres canadiens sont traités comme du capital, et les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres étrangers sont traités comme du revenu. Dans le cas des Fonds qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres canadiens et étrangers sont traités comme du revenu. La Loi de l'impôt présente des règles (les « règles relatives aux CDT ») qui ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement d'un placement qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés. Les règles relatives aux CDT ont une

vaste portée et pourraient s'appliquer à d'autres ententes ou opérations. Advenant que les règles relatives aux CDT s'appliquent à l'égard de dérivés utilisés par les Fonds, les gains réalisés à l'égard des biens sous-jacents à ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

- Les gains ou les pertes réalisés lors de la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et possède ce bien à la fin de la période.

Calcul de votre prix de base rajusté

Votre prix de base rajusté doit être calculé distinctement pour chaque série de titres dont vous êtes propriétaire dans chaque Fonds et être calculé en dollars canadiens. Le prix de base rajusté total des titres d'une série donnée d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin d'acheter ces titres, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de l'achat;
- plus
- le prix de base rajusté de tous les titres d'une autre série et/ou d'un autre Fonds qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres de la série visée;
- plus
- le montant de toutes les distributions réinvesties dans cette série;
- moins
- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital de cette série;
- moins
- le prix de base rajusté des titres d'une série qui ont été convertis avec imposition reportée en titres d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;
- moins
- le prix de base rajusté de l'ensemble de vos titres de cette série qui ont été rachetés.

Le prix de base rajusté d'un titre donné correspond au prix de base rajusté total divisé par le nombre de titres.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 titres d'une série particulière d'un Fonds ayant un prix de base rajusté unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$) et que vous achetez 100 titres supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre prix de base rajusté total s'élève à 6 200 \$ pour 600 titres et votre nouveau prix de base rajusté à l'égard de chaque titre de la série du Fonds correspond à 6 200 \$ divisé par 600 titres, soit 10,33 \$ le titre.

Impôt sur le revenu en dollars américains

L'ARC exige que le revenu ainsi que tout gain ou toute perte en capital soient déclarés en dollars canadiens. En conséquence, si vous recevez une distribution des Fonds en dollars US IG, nous vous fournirons l'information requise sur le feuillet fiscal T3 destiné à l'ARC en dollars canadiens au moyen du taux de change publié à la clôture des marchés nord-américains le jour de bourse en question. En outre, si vous demandez le rachat de parts d'un Fonds en dollars US IG, vous devez calculer le gain ou la perte en vous fondant sur la valeur en dollars canadiens des parts du Fonds le jour où ils ont été souscrits et le jour où ils ont été rachetés.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant les conséquences fiscales découlant de la réception d'un revenu et d'un produit de rachat en dollars américains.

Régime fiscal des Fonds

Un Fonds ne sera pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard des revenus nets et des gains en capital nets qu'il a réalisés au cours d'une année d'imposition dans la mesure où il distribue de tels revenus et gains en capital nets aux porteurs de parts. De plus, un Fonds qui est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pourrait ne pas être tenu de payer de l'impôt sur une certaine partie de ses gains en capital réalisés chaque année selon le nombre de parts rachetées durant une année donnée. Les Fonds prévoient distribuer chaque année suffisamment de revenus nets et de gains en capital nets réalisés pour ne pas être assujétis à l'impôt sur le revenu.

Si les choix appropriés sont faits par un fonds sous-jacent dans lequel un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine investit (appelé, dans ce contexte-ci, « fonds principal »), les distributions versées par le fonds sous-jacent provenant :

- a) de dividendes imposables versés par des sociétés canadiennes imposables,
- b) de gains en capital nets réalisés, et
- c) de revenu de source étrangère,

seront comptabilisées telles quelles par le fonds principal aux fins du calcul de son revenu net. Lorsque de tels choix sont faits par un fonds sous-jacent à l'égard du revenu étranger, le fonds principal sera aussi réputé, aux fins du crédit pour impôt étranger, avoir payé sa part d'impôt étranger versé par le fonds sous-jacent dans la mesure où cet impôt étranger n'a pas été déduit par le fonds sous-jacent dans le calcul de son revenu imposable.

Un Fonds est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens aux fins fiscales. Les placements étrangers d'un Fonds peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu du Fonds aux fins fiscales.

De façon générale, le revenu de source étrangère est assujéti à une retenue à la source d'impôts étrangers.

Le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **Fonds constitués en fiducie sous-jacents** ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt. Les Fonds constitués en fiducie sous-jacents ne devraient pas être des « sociétés étrangères affiliées contrôlées » des Fonds. Toutefois, s'ils le sont et que leurs bénéficiaires constituent un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt, la quote-part des Fonds de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens doit être comptabilisée dans le revenu des Fonds. Cette comptabilisation a lieu durant l'année d'imposition des Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition des Fonds constitués en fiducie sous-jacents prend fin, que les Fonds reçoivent ou non une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. On peut se prévaloir de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé » au sens de la Loi de l'impôt, le cas échéant, afin de réduire le revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, déduction faite du montant de toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé, qui est inclus dans le revenu des Fonds fera augmenter, pour ces derniers, le prix de base rajusté des parts des Fonds constitués en fiducie sous-jacents à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été comptabilisé.

Fonds constitués en fiducie qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement

Le Fonds qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt pendant l'ensemble de son année d'imposition (un « Fonds constitué en fiducie ») n'est admissible à aucun remboursement au titre des gains en capital et pourrait être assujéti à un impôt

minimum de remplacement pour l'année en question, en plus d'autres impôts prévus dans la Loi de l'impôt. De plus, si une ou plusieurs « institutions financières », au sens de la Loi de l'impôt, possèdent plus de la moitié de la juste valeur marchande des parts de ce Fonds constitué en fiducie, celui-ci constituera une « institution financière » pour l'application de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, pourrait être assujéti à certaines règles d'« évaluation à la valeur du marché ». La plupart de ses placements constitueraient alors des biens évalués à la valeur du marché et, en conséquence :

- il sera réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur du marché et les avoir rachetés à la fin de chacune de ses années d'imposition et au moment où il devient, ou cesse d'être, une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront comptabilisés dans le compte de revenu et non dans le compte de capital.

Chaque Fonds en dollars US IG et Portefeuille pour contribuables américains IG sera créé en 2022 et devrait être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt au cours de son année d'imposition 2022 et des années d'imposition ultérieures.

Le Fond suivant ne devrait pas être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt.

- Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé

Admissibilité d'un placement aux régimes enregistrés

Les parts de chacun des Fonds en dollars US IG et des Portefeuilles pour contribuables américains IG constituent un placement admissible aux régimes enregistrés et elles devraient continuer de l'être dans l'avenir.

Si les parts d'un Fonds constituent un « placement interdit » pour votre CELI, REER ou FERR qui acquiert ces parts, vous pourriez être assujéti à une pénalité, comme il est indiqué dans la Loi de l'impôt. Un « placement interdit » peut comprendre une part d'un Fonds si vous, seul ou avec d'autres personnes ou sociétés de personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, avez une participation importante, c'est-à-dire que vous détenez au moins 10 % des parts de ce Fonds. Cependant, les parts d'un Fonds ne constitueront *pas* un « placement interdit » pour un CELI, un REER ou un FERR en tout temps avant la fin de la période de 24 mois suivant le premier jour de l'année d'imposition de ce Fonds, pour autant que le Fonds soit admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement et se conforme au Règlement pendant cette période. Veuillez consulter votre conseiller fiscal à ce sujet.

Si vous avez un régime enregistré

Habituellement, si vous détenez votre placement dans un régime enregistré, vous n'avez pas à payer d'impôt sur le revenu ou les gains en capital distribués par un Fonds à l'égard des parts détenues dans un tel régime. Les gains en capital réalisés dans le cadre d'un régime enregistré par suite d'un rachat ou d'un échange de parts ne seront pas imposés, pourvu que le produit demeure dans le régime enregistré. Toutefois, les sommes retirées du régime enregistré pourraient être imposables. Veuillez consulter un conseiller fiscal au sujet de ces règles spéciales.

Si vous avez un placement à l'extérieur d'un régime enregistré

Si vous détenez votre placement à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devez consigner les distributions (autres que les distributions de remboursement de capital) que vous avez reçues, calculées en dollars canadiens, dans votre déclaration de revenus. Vous serez tenu d'inclure, dans le calcul du revenu, le revenu et la moitié des gains en capital nets réalisés (les gains en capital imposables) d'un Fonds qui vous ont été versés dans l'année, peu importe qu'ils aient été ou non affectés à l'achat de parts additionnelles de ce Fonds. Pour de plus amples renseignements sur les distributions, veuillez consulter la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. En ce qui a trait aux réductions des frais de gestion et des charges d'exploitation, les distributions seront d'abord versées à même le revenu et les gains en capital d'un Fonds, puis, si nécessaire, sous forme de remboursement du capital.

Chaque Fonds entend faire les choix appropriés de sorte que a) les dividendes imposables versés par des sociétés canadiennes imposables et b) les gains en capital réalisés qui sont distribués par le Fonds seront respectivement versés ou distribués sous cette forme aux fins du calcul de l'impôt.

En conséquence de tels choix, les dividendes imposables des actions de sociétés canadiennes imposables qui vous sont distribués seront assujétiés aux règles de majoration de dividendes et au crédit d'impôt prévues dans la Loi de l'impôt. Les porteurs de parts des Fonds seront informés chaque année de la portion des distributions qui comprend des dividendes déterminés.

Vous recevrez chaque année un feuillet d'impôt indiquant votre part des distributions des Fonds sous forme :

- de dividendes de sociétés canadiennes, y compris les « dividendes déterminés »;
- de gains en capital;
- d'autres revenus, y compris les distributions de dividendes de sociétés étrangères reçus par le Fonds; et
- d'un remboursement de capital.

Le revenu de source étrangère qu'un Fonds reçoit et qui vous est versé sera net d'impôt étranger et imposé comme « autres » revenus. Par ailleurs, un Fonds peut désigner des distributions comme revenu de source étrangère. Vous serez alors réputé avoir payé votre quote-part de tout impôt étranger acquitté par le Fonds sur ce revenu, et vous pourriez vous prévaloir d'un crédit pour impôt étranger à l'égard de ce même revenu.

Distributions de remboursement de capital

En règle générale, si vous recevez une distribution supérieure à votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets d'un Fonds, le montant excédentaire sera considéré comme un remboursement de capital, à moins que le Fonds ne choisisse de traiter une partie ou la totalité de la distribution comme un revenu. Vous ne serez pas immédiatement imposé sur un remboursement de capital, mais il aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts (à moins que la distribution de remboursement de capital ne soit réinvestie), ce qui pourrait, pour l'année de la vente desdites parts, entraîner des gains en capital sur le produit corollaire. Si un remboursement de capital a pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts à un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant, et le montant négatif du prix de base rajusté de vos parts sera ramené à zéro.

Calendrier des distributions

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de voir le Fonds réaliser des gains en capital nets (ou des pertes en capital nettes) et de recevoir des distributions de gains en capital imposables durant l'année. Si le fonds principal investit dans un fonds sous-jacent qui fait une distribution de gains en capital au fonds principal, vous avez plus de chances de recevoir des distributions sur les gains en capital.

Les Fonds gagnent un revenu et réalisent des gains en capital tout au long de l'année. Les Fonds versent habituellement les distributions de revenu sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle (selon le Fonds ou la série du Fonds) et les distributions de gains en capital nets réalisés sur une base annuelle. Les distributions annuelles des Fonds, s'il y a lieu, sont généralement versées en décembre. Si votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré et que vous achetez des parts juste avant une distribution, vous serez imposé sur le montant de la distribution (à moins que ce ne soit un remboursement de capital). Donc, vous pourriez payer de l'impôt sur des revenus et des gains en capital nets imposables réalisés par le Fonds antérieurement à l'achat des parts. Le montant de ces revenus ou gains en capital qui vous sont payés s'ajoutera

au prix de base rajusté de vos parts lors du réinvestissement de la distribution.

Rachats et échanges

Si vous demandez un rachat de parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré (y compris dans le cadre d'échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine), vous réaliserez vraisemblablement un gain ou une perte en capital. La moitié des gains en capital (ou des pertes en capital) doit être incluse dans le revenu aux fins du calcul du gain en capital imposable et la moitié des pertes en capital constituera une perte en capital admissible pouvant être déduite des gains en capital imposables conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt.

Un gain en capital se produit lorsque le montant que vous recevez au rachat ou à l'échange entre Fonds est supérieur au prix de base rajusté de vos parts et au coût du rachat ou de l'échange (y compris les frais de rachat). Une perte en capital survient lorsque le prix de base rajusté et le coût du rachat ou de l'échange sont supérieurs au montant que vous recevez.

Gains et pertes de change

Vous pourriez réaliser des gains ou des pertes de change dans les Fonds en dollars US IG. Aux fins de l'impôt, les distributions en dollars américains des Fonds en dollars US IG doivent être déclarées en dollars canadiens. De plus, lorsque vous déclarez des gains ou des pertes par suite de l'achat ou du rachat de parts des Fonds en dollars US IG, vous devez calculer votre prix d'achat de même que le produit du rachat en dollars canadiens au taux de conversion en vigueur à la date de ces opérations. Relativement aux Fonds en dollars US IG, nous vous aviserons des distributions en dollars canadiens qui vous ont été versées afin que vous puissiez les inscrire sur votre déclaration de revenus. Vous devez également déclarer les gains ou les pertes de change nets supérieurs à 200 \$ réalisés dans l'année découlant de la conversion en dollars canadiens. Les gains et les pertes sont calculés comme suit :

- l'écart entre le montant que vous payez pour obtenir des dollars américains et la valeur des dollars américains lorsque vous avez acquis les parts du Fonds, et
- l'écart entre la valeur des dollars américains le jour où vous effectuez un rachat et la valeur de ces dollars américains le jour où vous les convertissez en dollars canadiens.

Si vous réalisez des gains (ou des pertes) de change qui représentent un gain ou une perte en capital supérieur(e) à 200 \$ au cours d'une année d'imposition, vous devrez inclure (ou vous pourrez déduire) la partie de ces gains (ou de ces pertes) supérieure à 200 \$ aux fins de l'impôt. Par exemple,

si vous acquérez des dollars américains sur le marché ou si vous vendez des parts des Fonds en dollars US IG et que vous convertissez par la suite les dollars américains en dollars canadiens ou achetez des parts des Fonds en dollars US IG, vous réaliserez un gain (ou une perte) de change égal(e) à la dépréciation ou à l'appréciation du dollar canadien face au dollar américain entre le moment où vous avez acquis et vendu ces dollars américains.

Déductibilité des frais de conseil de la série F

De façon générale, les frais de conseil payés pour les parts de série F détenues hors d'un régime enregistré seront déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de conseil payés pour les parts de cette série détenues dans un régime enregistré ne le sont pas. Veuillez consulter un conseiller fiscal au sujet de la déductibilité des frais de conseil.

Quels sont vos droits?

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un OPC (le « droit de résolution »), que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'une notice annuelle, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA pour votre Fonds, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série du Fonds, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.

Renseignements propres aux Fonds

1 Détail du Fonds

2 Quels types de placements le Fonds fait-il?

3 Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds?

38 Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

1 Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	19 avril 2022 (série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,80 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,18 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller(s) en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)
Toutes les parts sont libellées en dollars américains.	

* Même s'il est attendu que ce Fonds soit un placement admissible aux régimes enregistrés, il n'acceptera pas les placements qui sont détenus dans un régime enregistré pour le moment.

2 Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des actions d'émetteurs situés partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Le Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Fonds. La description de chaque Fonds est présentée en sections pour faciliter sa comparaison avec d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Voici un aperçu de l'information que vous retrouverez dans chaque section.

1 Détail du Fonds

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque Fonds offre aux acheteurs au détail au moins une série de parts, et pourrait offrir, maintenant ou plus tard, des séries non offertes au détail, sans préavis. Les frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries. Chaque

part représente donc une participation indivise égale à la portion de l'actif net d'un Fonds attribuable à cette série. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Frais* dans le présent prospectus simplifié.

Cette section donne un aperçu du Fonds. Elle précise :

- le type d'OPC;
- la date de lancement de chacune des séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité du Fonds aux régimes enregistrés;
- les frais du Fonds, qui peuvent être différents pour chacune des séries. Ces frais incluent les frais de gestion, les frais de service (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Consultez également la rubrique *Frais – Frais payables par les Fonds*;

- le nom du conseiller en valeurs. Pour de plus amples renseignements sur les conseillers en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Fonds*; et
- le nom des sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) embauchés pour sélectionner les placements. Les sous-conseillers en valeurs suivants sélectionnent les placements pour les Fonds, ou participent à cette sélection :

Sous-conseiller en valeurs	Fonds qu'il conseille
Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)	Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre
Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)	Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre
Putnam Investments Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts), une société membre de son groupe	Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé

2 Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif et stratégies de placement

Cette section vous donne de l'information sur l'objectif et les stratégies de placement du Fonds. L'information sur l'objectif de placement décrit le but fondamental du Fonds et les catégories de titres dans lesquels le Fonds peut principalement investir. Les objectifs de placement d'un Fonds peuvent être modifiés uniquement avec le consentement des investisseurs de ce Fonds obtenu à une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre

son objectif de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué de presse, s'il s'agit d'un changement important au sens du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des titres du Fonds ou les conserver.

Règles concernant les OPC

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se conforment aux règles de placement habituelles concernant les OPC (les « règles »), sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'y déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si les Fonds ont obtenu l'autorisation de déroger aux règles. Veuillez consulter la rubrique *Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102* ci-dessous pour plus en savoir plus.

La plupart du temps, les règles permettent aussi aux OPC d'investir dans d'autres OPC. Ainsi, les Fonds peuvent aussi investir dans d'autres OPC, y compris d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine et les OPC gérés par des sociétés membres du groupe du gestionnaire (tels que les fonds gérés par Placements Mackenzie et toute société membre du groupe de Placements Mackenzie).

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire (y compris, mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Canada Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (le « CEI »). Le CEI a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

Trésorerie et titres de créance à court terme

Conformément aux règles, les Fonds peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire, dans une plus ou moins grande proportion. Les Fonds peuvent également détenir des liquidités pour payer les parts rachetées et effectuer des placements. Le montant détenu dans ces titres de créance à court terme et en

liquidités sera déterminé au mieux des intérêts du Fonds en fonction de la conjoncture des marchés, des occasions de placement disponibles et des besoins en liquidités en prévision des placements faits par le Fonds. Il n'existe aucune limite quant au montant de ces instruments et des liquidités qu'un Fonds peut détenir. Les Fonds peuvent au besoin s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement et investir dans de tels titres de créance à court terme et dans de la trésorerie.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Si l'on prévoit que le taux de rotation des titres en portefeuille (le « TRT ») d'un Fonds sera de plus de 70 % selon qu'un Fonds a affiché ou non un TRT supérieur à 70 % durant les trois exercices précédents, vous trouverez l'information dans cette section. Le TRT est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements des Fonds. Un TRT de 100 % signifie qu'un Fonds achète et vend l'équivalent de tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais de négociation payables par le Fonds au cours d'une année sont susceptibles d'être élevés, et plus fortes sont les chances que le Fonds réalise des gains en capital et verse des distributions de gains en capital durant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un TRT élevé et le rendement.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés

Les Fonds peuvent également s'engager dans des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ils peuvent aussi avoir recours aux dérivés en plus de leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Les dérivés peuvent être utilisés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de leur portefeuille;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à un Fonds de prendre ou de réduire des positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de leurs placements; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Veillez consulter la rubrique *Gouvernance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres et sur l'utilisation de dérivés par les Fonds.

Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de nous en écarter. Le texte qui suit est une description des dispenses que certains Fonds ont reçues leur permettant de déroger à l'application des dispositions du Règlement 81-102.

Dispense relative à la couverture de certains dérivés

Tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, sauf les Fonds de marché monétaire, ont obtenu une dispense qui leur permet d'utiliser, comme couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap si : i) ils concluent ou maintiennent une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte un élément consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou ii) ils concluent ou maintiennent une position de swap pendant les périodes où ils ont le droit de recevoir des paiements aux termes du swap. Veuillez vous reporter à la rubrique *Dispense relative à la couverture pour certains dérivés* qui figure dans la notice annuelle pour obtenir plus de détails.

Fonds qui investissent dans des FNB aurifères/argentifères

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la dispense décrite ci-après ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine. En 2011, les Fonds d'IG Gestion de patrimoine (à l'exception des Fonds de marché monétaire) ont été autorisés par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de leur actif net, au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, dans certains fonds négociés en bourse (FNB) aurifères/argentifères qui se négocient sans facteur d'endettement. Les FNB aurifères/argentifères sont des fonds qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent, ou d'un indice qui cherche

4 Qui devrait investir dans ce Fonds?

5 Politique en matière de distributions

6 Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales 39

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un fonds d'actions diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous souhaitez effectuer des opérations en dollars américains;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Fonds est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent. Les FNB aurifères/argentifères peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent et des dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent.

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe et Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à : a) 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné émis ou garantis par un gouvernement qui se sont vu attribuer une note d'au moins « AA », et b) le droit d'investir jusqu'à 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné émis ou garantis par un gouvernement qui se sont vu attribuer

une note d'au moins « AAA ». L'approbation des organismes de réglementation comprend la condition que les objectifs et les stratégies de placement du Fonds permettent un placement majoritaire dans des titres à revenu fixe.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds?

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans des OPC à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* du présent document. Les risques particuliers associés à chacun des Fonds sont indiqués à la sous-section *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* de chaque Fonds à la rubrique *Renseignements propres aux Fonds* du présent prospectus simplifié. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus et les pratiques de placement d'un Fonds, et sont liés aux risques importants associés à un placement

dans celui-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille du Fonds et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « risque principal », « risque secondaire » ou « risque faible ou pas un risque ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'un Fonds donné, car ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur du Fonds. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur incidence sur la valeur du Fonds sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre conseiller avant d'investir dans un Fonds.**

Si, au cours des 12 derniers mois, un Fonds d'IG Gestion de patrimoine a investi plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur, à l'exception des titres de gouvernement et de chambre de compensation, le *risque de concentration* figurera dans cette section en tant que *risque principal*, de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Fonds qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous ne qualifions pas le *risque de concentration de risque principal* lorsqu'un Fonds investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un *risque de concentration* à titre de *risque principal*.

De même, si plus de 10 % des parts d'un Fonds sont détenues par un porteur de parts (autre que le gestionnaire) de ce Fonds (y compris un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti et fonds distincts IG/CV), ce risque figurera dans cette section en tant que « risque associé aux ordres importants ». Toutefois, veuillez noter que nous n'indiquons pas le risque de concentration lorsqu'un Fonds investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un risque de concentration. De plus, lorsqu'un fonds sous-jacent comporte un risque associé aux ordres importants, le rendement du fonds principal peut également baisser si un investisseur fait une demande de rachat important de titres du fonds sous-jacent. Ainsi, ce risque sera précisé dans les renseignements propres au fonds principal même si aucun porteur de titres

individuel ne détient plus de 10 % du fonds principal. De même, toutefois, étant donné que tout Fonds d'IG Gestion de patrimoine peut investir dans n'importe quel Fonds après la date du présent prospectus simplifié, ce risque pourrait s'appliquer à tout moment, et ce, même si ce risque n'est pas explicitement mentionné pour le Fonds.

Vous pouvez trouver de l'information au sujet de ces risques à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Veuillez vous reporter à la section *Qui devrait investir dans ce Fonds?* pour obtenir de plus amples renseignements sur le niveau de risque de chaque Fonds.

4 Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette section vous indique le type de personne à qui le Fonds convient le mieux. Avant d'acheter des parts d'un Fonds, vous devriez vous poser les questions suivantes : êtes-vous à l'aise avec la notion de risque et combien de temps désirez-vous conserver votre argent dans ce Fonds? Le placement que vous effectuez devrait être conforme à vos objectifs de placement à long terme.

Méthode de classification du risque de placement

Les niveaux de risque dont il est question dans la présente section vous aident à choisir le ou les Fonds qui vous conviennent le mieux. Toutefois, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre indicatif seulement. Une des façons d'évaluer le risque que présente un placement dans des OPC est de calculer l'écart entre leurs rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble de son portefeuille de placements.

Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui est fondée sur la volatilité historique du Fonds, mesurée par l'écart-type de ses rendements au cours des 10 dernières années. L'écart-type sert à mesurer la variation historique des rendements par rapport au rendement moyen sur une période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut indiquer une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type du Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements

antérieurs est large. En règle générale, plus la fourchette des rendements est large, plus le risque est élevé. Nous indiquons à la rubrique portant sur les renseignements propres à chacun des Fonds de ce prospectus simplifié le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Fonds compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future, d'autant plus que le niveau de risque est fondé sur l'écart-type des 10 dernières années.

Pour un Fonds qui est nouveau, ou un Fonds qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous complétons l'historique de rendement à l'aide d'un indice de référence (un « indice de référence ») qui se rapproche raisonnablement ou, pour un Fonds nouvellement établi, qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds. Si un Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable au Fonds (un « fonds de référence »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de référence. Pour les Fonds qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode servira à calculer l'écart-type du Fonds à l'aide de l'historique de rendement du Fonds plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

Faible – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des Fonds de marché monétaire et/ou certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque faible;

Faible à moyen – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque plus élevé;

Moyen – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et internationales à grande capitalisation;

Moyen à élevé – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions

susceptibles de favoriser des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier;

Élevé – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les ressources ou les métaux précieux).

Nous pouvons, à notre discrétion, attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur 10 ans si nous croyons que le Fonds pourrait être exposé à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans.

Puisqu'il s'agit de nouveaux Fonds, nous avons utilisé les indices de référence ou les OPC raisonnablement comparables suivants afin de nous aider à évaluer le risque de volatilité de chaque Fonds :

Fonds	Indice de référence ou OPC comparable
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales	Indice composé de rendement total S&P/TSX (USD) (5 %) Indice de rendement total MSCI Monde (net) (95 %)
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions	Indice composé de rendement total S&P/TSX (USD) (20 %) Indice de rendement total MSCI Monde DL (net) (50 %) Indice de rendement total des obliga- tions universelles FTSE Canada (20 %) Indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) (10 %)
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe	Indice composé de rendement total S&P/TSX (USD) (10 %) Indice de rendement total MSCI Monde DL (net) (20 %) Indice de rendement total des obliga- tions universelles FTSE Canada (40 %) Indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) (30 %)
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre	Indice composé de rendement total S&P/TSX (USD) (15 %) Indice de rendement total MSCI Monde DL (net) (40 %) Indice de rendement total des obliga- tions universelles FTSE Canada (25 %) Indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) (20 %)

Fonds	Indice de référence ou OPC comparable
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales	Indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions	Indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (75 %) et indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (25 %)
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe	Indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (30 %) et indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (70 %)
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	Indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (50 %) et indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (50 %)
Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé	Fonds de croissance É.-U. IG Putnam

Pour déterminer si un Fonds vous convient, vous devez vous concentrer sur l'ensemble du portefeuille et non sur la volatilité d'un placement en particulier étant donné que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité du Fonds pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille.

Il est important également de noter que la volatilité historique d'un OPC n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, des renseignements sur la méthode utilisée pour déterminer le niveau de risque de chaque Fonds en communiquant avec le gestionnaire dont les coordonnées figurent sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Vous devez choisir un Fonds en fonction de votre situation personnelle. Votre conseiller IG peut vous aider à évaluer si un Fonds d'IG Gestion de patrimoine donné vous convient.

5 Politique en matière de distributions

Cette rubrique explique la fréquence, le montant et la composition des distributions que vous pouvez recevoir d'un Fonds. Les Fonds peuvent procéder à des distributions de revenu sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle (comme il est indiqué à la section *Politique en matière de distributions* de chacun des Fonds), mais le gestionnaire peut choisir d'augmenter ou de réduire la fréquence des distributions s'il estime qu'il serait dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de parts d'agir ainsi.

Chaque année, en décembre, un Fonds peut distribuer son revenu net non distribué et ses gains en capital nets de l'exercice aux investisseurs qui possèdent des titres à la date de clôture des registres pour le versement des distributions, mais uniquement dans la mesure requise afin que le Fonds constitué en fiducie n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu.

Les distributions sont habituellement réinvesties dans la même série (ou option d'achat) de votre Fonds, à moins que vous nous ayez demandé de vous les verser en espèces (le cas échéant), si votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré (et si vous n'avez pas déjà établi un PRS sur votre compte).

Les distributions comprennent habituellement un revenu net (y compris la portion imposable de tout gain en capital net réalisé) et peuvent également comprendre un remboursement de capital. Les distributions ne sont pas préétablies par le gestionnaire et, par conséquent, peuvent varier pendant l'année.

Chaque distribution mensuelle consistera en du revenu net, dans la mesure de l'attribution de revenu net à la série par le Fonds pour le mois en question, et la partie de la distribution qui est supérieure au revenu net attribué à la série consistera en un remboursement de capital. Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement d'un Fonds ou au rendement de son portefeuille.

Les distributions comprenant un remboursement de capital non réinvesti pourraient réduire la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Fonds de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir, à moins que vous réinvestissiez ces distributions. Pour de plus amples renseignements au sujet du versement des distributions en espèces, reportez-vous à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions* et à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

6 Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les frais du Fonds excluent les frais de conseil payés directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux pour la série F.

Aucun renseignement n'est disponible pour les Fonds puisqu'ils sont nouveaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais* dans le présent prospectus simplifié.

Fonds en dollars US IG

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	19 avril 2022 (série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,80 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,18 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller(s) en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)
Toutes les parts sont libellées en dollars américains.	

* Même s'il est attendu que ce Fonds soit un placement admissible aux régimes enregistrés, il n'acceptera pas les placements qui sont détenus dans un régime enregistré pour le moment.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des actions d'émetteurs situés partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Le Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un fonds d'actions diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous souhaitez effectuer des opérations en dollars américains;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Fonds est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	19 avril 2022 (série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,75 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,15 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller(s) en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)
Toutes les parts sont libellées en dollars américains.	

* Même s'il est attendu que ce Fonds soit un placement admissible aux régimes enregistrés, il n'acceptera pas les placements qui sont détenus dans un régime enregistré pour le moment.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des actions d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds investira également dans des titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Actions	60 % à 90 %
Titres à revenu fixe	10 % à 40 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

La composante en actions du Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé		•	
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un fonds équilibré et diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous souhaitez effectuer des opérations en dollars américains;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Fonds est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	19 avril 2022 (série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,65 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,09 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller(s) en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)
Toutes les parts sont libellées en dollars américains.	

* Même s'il est attendu que ce Fonds soit un placement admissible aux régimes enregistrés, il n'acceptera pas les placements qui sont détenus dans un régime enregistré pour le moment.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds investira également dans des actions.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Actions	20 % à 40 %
Titres à revenu fixe	60 % à 80 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

La composante en actions du Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé		•	
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *faible*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un fonds équilibré et diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous souhaitez effectuer des opérations en dollars américains;
- votre objectif de placement à long terme est la stabilité du capital et le revenu.

Politique en matière de distributions

Le Fonds procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Fonds est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	19 avril 2022 (série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,70 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,13 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller(s) en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)
Toutes les parts sont libellées en dollars américains.	

* Même s'il est attendu que ce Fonds soit un placement admissible aux régimes enregistrés, il n'acceptera pas les placements qui sont détenus dans un régime enregistré pour le moment.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant une appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans un portefeuille équilibré d'actions et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Actions	40 % à 70 %
Titres à revenu fixe	30 % à 60 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

La composante en actions du Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé		•	
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un fonds équilibré et diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous souhaitez effectuer des opérations en dollars américains;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Fonds est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuilles pour contribuables américains IG

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	11 avril 2022 (parts de série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,66 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,18 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investira principalement dans des fonds négociés en bourse d'actions domiciliés aux États-Unis.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Portefeuille, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous

reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Portefeuille s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un portefeuille d'actions diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous êtes un contribuable américain;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	11 avril 2022 (parts de série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,63 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,15 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investira principalement dans des fonds négociés en bourse d'actions domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille investira également dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe domiciliés aux États-Unis et dans d'autres titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Actions	60 % à 90 %
Titres à revenu fixe	10 % à 40 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la duration ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Portefeuille, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Portefeuille s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré et diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous êtes un contribuable américain;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	11 avril 2022 (parts de série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,54 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,09 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portefeuille investira principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille investira également dans des fonds négociés en bourse d'actions domiciliés aux États-Unis et dans d'autres titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Actions	20 % à 40 %
Titres à revenu fixe	60 % à 80 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Portefeuille, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille a une volatilité *faible*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Portefeuille s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré et diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous êtes un contribuable américain;
- votre objectif de placement à long terme est la stabilité du capital et le revenu.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création	11 avril 2022 (parts de série F)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais de gestion	Jusqu'à 0,58 %
Frais d'administration	Jusqu'à 0,13 %
Frais de service	Aucuns
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investira principalement dans un portefeuille équilibré des fonds négociés en bourse d'actions et de titres à revenu fixe domiciliés aux États-Unis et dans d'autres titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Actions	40 % à 70 %
Titres à revenu fixe	30 % à 60 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux ordres importants		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Portefeuille, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Portefeuille, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Portefeuille a une volatilité *faible à moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Portefeuille s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré et diversifié à l'échelle mondiale au moyen d'un seul placement;
- vous êtes un contribuable américain;
- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Portefeuille est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Fonds non offerts au détail

Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé

Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Nature des titres offerts	Fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	11 avril 2022 (parts de série P)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Non
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Putnam Investments Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts), une société membre de son groupe

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des titres de participation de grandes sociétés américaines qui :

- sont dotées d'une équipe de direction solide et présentent une situation financière robuste;
- ont démontré une croissance intéressante et durable des ventes, des bénéfices et des flux de trésorerie; et
- ont des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Le taux de rotation des titres en portefeuille pourrait être supérieur à 70 %. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* et la section *Quels types de placements le Fonds fait-il?* du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.)

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la

manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration	•		
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux ordres importants	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			•
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt			•
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds n'est pas offert aux acheteurs au détail. Il est réservé aux placements, directs ou indirects, d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'investisseurs institutionnels.

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, nous avons utilisé la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence à cette fin. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds procède à des distributions de revenu net habituellement en décembre de chaque année, mais il peut procéder à des distributions de revenu plus fréquemment. Les distributions de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Réinvestissement automatique des distributions*. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour connaître les incidences fiscales.)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est disponible pour cette section puisque le Fonds est nouveau. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Renseignements supplémentaires

Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié

L'option d'**achat sans frais** renvoie à l'absence de frais d'acquisition à l'achat de parts du Fonds et à l'absence de frais de rachat lorsque ces parts sont vendues. Par ailleurs, d'autres frais s'appliquent. On peut se prévaloir de cette option en investissant dans les parts de série F.

La **capitalisation** est la valeur des actions cotées en bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en bourse.

Un **conseiller d'IG Gestion de patrimoine** ou **conseiller IG** désigne un conseiller IG de qui vous achetez vos parts.

Le **conseiller en valeurs** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs ou un établissement financier) avec laquelle un OPC participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension ou à des prises en pension de titres.

Contribuable(s) américain(s) désigne(nt) les particuliers qui sont assujettis à l'impôt aux États-Unis sur leur revenu mondial (p. ex., citoyens des États-Unis ou détenteurs d'une carte verte des États-Unis). Les contribuables américains qui investissent dans des fonds communs de placement canadiens devront respecter des obligations de déclaration spéciales, car les fonds communs de placement canadiens sont assujettis aux règles relatives aux sociétés de placement étrangères passives (« SPEP »). Un formulaire 8621 sera généralement exigé pour chaque fonds commun de placement canadien de même qu'un formulaire pour chaque fonds sous-jacent qui est également considéré comme une SPEP.

Les **coûts liés au Fonds** ont le sens précisé à la rubrique *Frais payables par les Fonds* dans le présent prospectus simplifié.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

Les **dérivés** sont des instruments financiers dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou instrument financier, par exemple :

- les **options**, qui sont des titres permettant à un OPC d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire;

- les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un OPC soit à acheter ou à vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser à l'OPC toute augmentation de la valeur du contrat, ou l'OPC devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat;
- les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme;
- les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un OPC convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Mentionnons notamment les swaps de taux d'intérêt lorsqu'un OPC convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, et les swaps sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un OPC contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Les **distributions** sont des sommes que les Fonds versent aux porteurs de parts. Les Fonds peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts, ou d'autres formes de revenus de leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsqu'un Fonds vous verse un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*.

Un **échange planifié** est un transfert effectué au moyen d'une opération automatique qui consiste à déplacer de l'argent d'un fonds dans un autre fonds du même compte. Les deux fonds doivent appartenir à la même société émettrice de fonds.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Le **Fonds** ou les **Fonds** désignent les Fonds d'IG Gestion de patrimoine offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

Les **Fonds de marché monétaire** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie
- Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie

Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/CV » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Les **Fonds d'IG Gestion de patrimoine** désignent les présents Fonds et tout autre OPC dont IG Gestion de patrimoine est le promoteur, qui sont distribués par l'intermédiaire de votre conseiller IG.

Les **fonds distincts IG/CV** désignent la famille de fonds distincts appelés « fonds distincts IG/CV » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Les **Fonds en dollars US IG** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Un **fonds principal** désigne un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investit dans un fonds sous-jacent.

Les **fonds sous-jacents** désignent un fonds d'investissement dans lequel investit un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto (TSX) ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

IG Gestion de patrimoine, nous, notre et **nos** désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

Un **indice de référence** ou des **indices de référence** s'entendent du ou des indices servant à estimer raisonnablement l'écart-type d'un Fonds et désignent un ou plusieurs indices suivants :

- **Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada :**
L'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.
- **Indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) :**
L'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) suit le rendement de titres de créance publics de bonne qualité émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

- **Indice de rendement total MSCI Monde DL (net) :**

L'indice de rendement total MSCI Monde DL (net) mesure le rendement des marchés boursiers de 23 pays développés à l'échelle mondiale.

- **Indice composé de rendement total S&P/TSX :**

L'indice composé de rendement total S&P/TSX est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

Un **jour ouvrable** désigne toute journée où un Fonds exerce ses activités et accepte des ordres d'achat et de vente de parts.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un OPC d'acquérir ou de vendre ses placements à une juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement supplémentaire sur ses titres en portefeuille.

Une **notation désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note « A » (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'un membre du même groupe; qu'aucune autre agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur notation abaissée sous le seuil d'une notation désignée.

Une **opération à court terme excessive** désigne une combinaison d'achats et de rachats de titres (y compris les échanges de titres entre des Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Une **opération de prêt de titres** désigne une opération aux termes de laquelle un OPC prête des titres en échange d'une rémunération et d'une garantie.

Les **parts** désignent une ou plusieurs parts d'OPC des Fonds. Les Fonds peuvent aussi offrir d'autres séries (y compris des séries non offertes au détail) dans l'avenir, et ce, sans préavis. Les parts de séries non offertes au détail sont offertes seulement par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou par des investisseurs institutionnels.

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre entité suivante (ou les deux), selon le contexte :

- Services Financiers Groupe Investors Inc.; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Les **Portefeuilles pour contribuables américains IG** désignent l'un ou l'ensemble des portefeuilles suivants :

- Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts d'un ou de plusieurs Fonds.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement supplémentaire sur ses titres en portefeuille.

Le **promoteur** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

Le **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régime enregistré :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et régimes enregistrés similaires, notamment :
 - compte de retraite immobilisé (CRI); et
 - régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et régimes enregistrés similaires, notamment :
 - fonds de revenu de retraite immobilisé (FERRI);
 - fonds de revenu viager (FRV);
 - fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
 - fonds de revenu viager restreint (FRVR); et
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Le **Règlement** désigne le Règlement 81-102, un règlement qui régit les placements et l'administration des OPC.

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les OPC au Canada, y compris le Règlement, à moins qu'un OPC n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation lui permettant de faire d'autres placements.

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts offertes par les Fonds ou tout autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris d'autres séries qui pourraient être offertes au détail ou non à tout moment dans l'avenir. Chaque série a ses propres frais et ses propres prix.

Une **série non offerte au détail** désigne les parts qui peuvent être offertes à l'occasion sans prospectus par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine aux fins de placement par des Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres investisseurs institutionnels, y compris les parts de série P offertes par certains Fonds.

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine en particulier.

Le **taux de rotation des titres en portefeuille** désigne la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Un taux de 100 % signifie que l'OPC a fait des opérations qui correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Une **vente planifiée** consiste à vendre des titres des Fonds au moyen d'un rachat périodique automatique. Le produit de la vente est affecté à la position de trésorerie d'un compte.

La **VL** désigne la valeur liquidative.

Prospectus simplifié

offrant des parts d'organisme de placement collectif des :

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales*
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions*
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe*
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre*

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales*
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions*
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe*
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre*

Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé**

* Offrent des parts de série F.

** Offrent des parts de série P.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants portant sur le Fonds en question :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires des Fonds déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

En écrivant à

IG Gestion de patrimoine
447, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

En composant sans frais le

1-800-661-4578

1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec

En vous adressant à votre conseiller IG

En communiquant avec nous à l'adresse

contact-f@ig.ca (français)

contact-e@ig.ca (anglais)

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant le Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur notre site Web ig.ca/fr ou sur le site www.sedar.com.



ig.ca/fr / [f](#) / [t](#) / [v](#) / [in](#)

MC Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.
« Prospectus simplifié »

© Groupe Investors Inc. 2022 C4340 (04/2022-W)